Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1210-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25/1210
DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice 28
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de votants..... 27

Le conseil municipal s'est réuni le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Gilbert LORHO, Maire, suivant convocation du premier décembre deux mil vingt-cinq.

Présents :
Gilbert LORHO, Maire.
Bernard RIBAUD, Monique THIRE, André GUILLEMOT, Noël ADAM, adjoints au Maire.
Laurence RESNAIS, Guénaëlle DOLOU, Sandrine GOUBAUD, Raymond CASTENDET, Olivier LE COUVIOUR, Emmanuelle LE CHEVILLER, Alain ROGER, Catherine WAREMBOURG, Guy GAHENEAU, Charlotte BERVAS, Jean-Yves LE MENE, Cindy JACQUET, Annick NEUMAGER, Jean-Louis BERTHOU, Yannick CAOUDAL, Gaëlle BUCH, Bernard FLEURY, Evelyne LE MARTELOT, conseillers municipaux.

Absents :
Marie-Andrée QUINIOU qui a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
Sylvie LASTENNET qui a donné pouvoir à Jean-Yves LE MENE
Marie-Noëlle DENECE qui a donné pouvoir à Jean-Louis BERTHOU
Aurélien LE BRETON qui a donné pouvoir à Raymond CASTENDET
Guenhaëlle PEDRONO

Secrétaire de séance :
Cindy JACQUET

OBJET : Attribution des marchés d'assurance pour la période 2026-2029

Monsieur Bernard RIBAUD, adjoint aux ressources humaines et aux finances présente le rapport suivant :

Considérant que les contrats d'assurance de la commune et du CCAS arrivent à échéance le 31/12/2025

VU le code de la commande publique ;
VU la consultation effectuée sous forme d'un marché d'appel d'offres ouvert.
Considérant la technicité nécessaire à l'identification des besoins et des pièces du dossier ;
VU les conclusions de la CAO du 13 novembre 2025 ;
VU la commission finances du 19/11/2025 ;
La commune et le CCAS ont décidé de procéder au recrutement des compagnies d'assurance afin de renouveler les garanties suivantes :

- Lot 1 : Dommage aux biens ;
- Lot 2 : Responsabilité civile et protection juridique ;
- Lot 3 : Véhicule à moteur ;
- Lot 4 : Protection fonctionnelle (élus et agents) ;
- Lot 5 : Prestations statutaires (Uniquement pour la Ville).

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1210-DE

Les contrats ont une durée de 4 ans. Les prochains contrats couvriront la période 2026-2029.

Considérant les montants prévisionnels des contrats, la procédure de marché publique est formalisée. La commune a pris l'attache d'un prestataire, ARIMA, pour l'accompagner dans cette procédure jusqu'à l'attribution des marchés.

La procédure de recrutement des entreprises s'est déroulée en plusieurs étapes, conformément au code de la commande publique :

1- Constitution des dossiers de consultation des entreprises sur la base des effectifs, dupatrimoine et des sinistres rencontrés au cours de 4 dernières années ;
2- Mesures de publicité formalisée pour information des entreprises du marché en cours afin que les compagnies d'assurance puissent transmettre leur meilleure offre ;
3- Analyse des offres des compagnies d'assurance selon les critères définis dans le règlement de consultation et porté à connaissance des entreprises candidates.

Offres reçues : toutes complètes et conformes au règlement de consultation.

Conclusions de la commission d'appel d'offre réunie le 13 novembre 2025 à 14h00 :

Lot 1 : Dommages aux biens – 2 offres alternatives selon le niveau de franchise	**Résultats d'analyse des offres : attribution par la CAO**
GROUPAMA	Solution de base : franchise à 5000 € pour la ville et 2500€ pour le CCAS Commune : 17 133.90 € coût TTC CCAS : 3 322.20 € coût TTC
Lot 2 : Responsabilité civile + protection juridique de la collectivité	**Résultats d'analyse des offres : attribution par la CAO**
SMACL	Solution de base : Commune : 5 587.77 € CCAS : 1 249.40 €
JOUET / MMA	Solution de base : Commune : 6 978.25€ CCAS : 6 447.52 €
Lot 3 : Véhicules à moteur	**Résultats d'analyse des offres : attribution par la CAO**
GROUPAMA	Solution de base : Commune : 9 614.00 € CCAS : 1 150.00 €
SMACL	Solution de base : Commune : 11 847.09 € CCAS : 1 545.78 €
Lot 4 :Protection fonctionnelle des agents et des Elus	**Résultats d'analyse des offres : attribution par la CAO**
SMACL	Solution de base : Commune : 1 634.11€ CCAS : 672.10 €
KRE / SOLUCIA	Solution de base :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1210-DE

	Commune : 2 527.69 € CCAS : 813.74 €
Lot 5 : Prestations statutaires	**Résultats d'analyse des offres : attribution par la CAO**
RELYENS / MIC	CNRACL : 130 433.59 € prime TTC; IRCANTEC : 229.61 € prime TTC
WTW / CNP	CNRACL : 117 739.78€ prime TTC; IRCANTEC : 364.29 € prime TTC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés :

  - Lot 1 attribué à GROUPAMA pour un montant de 17 133.90 € TTC pour la commune et 3 322.20€ TTC pour le CCAS ;
  - Lot 2 attribué à la SMACL pour un montant de 5 587.77 € TTC pour la commune et 1 249.40 € TTC pour le CCAS ;
  - Lot 3 attribué à GROUPAMA pour un montant de 9 614.00€ TTC pour la commune et 1 150.00 € TTC pour le CCAS ;
  - Lot 4 attribué à la SMACL pour un montant de 1 634.11 € TTC pour la commune et 672.10€ TTC pour le CCAS ;
  - Lot 5 attribué à WTW / CNP pour un montant de 117 739.75 € TTC pour les agents affiliés à la CNRACL et un montant de 364.29 € TTC pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, pour la commune.

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Gilbert LORHO

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Cindy JACQUET